



Contestation contravention

Par **Fabio27**, le **21/01/2019** à **20:57**

Bonjour j'ai reçu une contravention pour circulation sur trottoir et pour avoir pris un sens interdit, les deux amendes sont a 20 min d'intervalle mais il y'a que la date l'heure et la ville mais il ne précise pas l'adresse exacte donc je n'ai aucune idée d'ou peuvent provenir ces infractions ! Puis-je contester ?

Par **Visiteur**, le **21/01/2019** à **21:12**

Bonjour

Si vous ne vous sentez pas concerné par ces infractions, suivez la procédure de contestation, mais pensez qu'il y a peut-être eu photo ou vidéo.

Par **Fabio27**, le **21/01/2019** à **21:23**

Non je me sens pas concerné par cette infraction et en plus elle remonte de mai 2018 , donc j'ai encore moins de souvenir...

Je viens seulement de la recevoir en majorée.